République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents :	**16**
votants :	**21**
en exercice :	**29**

L'an deux mille vingt quatre
Le lundi 8 avril à 18h00
Le Conseil municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le mardi 2 avril 2024

Objet :
Attribution subventions pour les associations
1 ère Répartition

Présents : Michel JAMMES, maire ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Pierre SANTORI ; Yves YORILLO ; Cécile BARTHOMEUF ; Claudette PYBOT ; Carlo ATTIE ; Colette ANTON ; Serge DEIXONNE ; Jacqueline PATROUIX ; Florian FAJOL ; Angélique PIEDVACHE ; Marcel CAMICCI ; Sylvie LASSERRE ; Michel SANTANAC

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Jean-Luc MASS par Régine RENAULT ; Julien RIBOT par Cécile BARTHOMEUF ; Lucie TORRA par Sylvie LASSERRE ; Clélia PI par Yves YORILLO ; Jean-Michel LALLEMAND par Michel SANTANAC.

Absents : Isabelle PINATEL ; Jérôme BRUIN ; Brigitte CAVERIVIERE ; Ghislaine RAYNAUD ; Laure TONDON ; Stéphane SANTANAC ; Cédric CARBOU ; Gilles FAGES.

Secrétaire de séance : Sylvie LASSERRE

Le Président rappelle que le vote du budget principal de l'exercice 2024 a donné lieu à l'inscription d'un crédit d'un montant de **215 000** € à l'article 65748 relatif aux subventions de fonctionnement aux associations.

Conformément au premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Il propose au conseil de procéder à l'individualisation d'une première répartition de subventions de fonctionnement comme suit :

Accordezz	200,00 €
A.S.A.C . Association Sigean Art Contemporain	1 100,00 €
AAC Soldats et veuves Corbières Méditerranée	250,00 €
Agachon Club Sigeanais	50,00 €
Amicale des Pompiers	500,00 €
Amicale donneurs sang	750,00 €
Amicale personnel communal	21 000,00 €
Atout cart	100,00 €
Billard club Sigean	100,00 €
BÉLI'ZUMBA	1 290,00 €
Boxing Club	1 850,00 €

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20240408-DEL-2024-025-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Club aquatique Sigeanais	1 000,00 €
Club bouliste Sigean	500,00 €
Club Treille d'or	600,00 €
Cyclo club Sigean	500,00 €
Estella Circus	372,00 €
FCCM Football Club Corbières Méditerranée	3 640,00 €
FNACA	250,00 €
Groupement Interet Cynégétique Corbieres Maritimes	100,00 €
Judo club Sigean	2 060,00 €
Lieu d'Art Contemporain	4 500,00 €
Les Marcheurs de Sigean	500,00 €
PIMMS	12 000,00 €
Sigean Arts et Sports	7 740,00 €
Sigean Tennis Club	3 352,00 €
Sigean Tennis de TABLE	280,00 €
S.P.A	2 000,00 €
UNSS collège	188,00 €
Vieilles Palmes (Les)	250,00 €

Total : **67 022 €**

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 20 mars 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés (21 pour) :

- **Décide** d'une première répartition des crédits des subventions inscrits à l'article 65748 comme présenté ci-dessus, pour un montant total de :

67 022 €

- **Approuve et autorise** monsieur Le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 10/04/2024
Et de la publication le 11/04/2024
Réception en Préfecture le 10/04/2024

Le Maire,
Michel JAMMES

MAIRIE DE SIGEAN (Aude)

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel JAMMES

MAIRIE DE SIGEAN (Aude)

La secrétaire de séance
Sylvie LASSERRE

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20240408-DEL-2024-025-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024